

Exigences de publication liées aux fonds propres



Table des matières

1	Vue d'ensemble de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques (RWA).....	4
1.1	Objectif et gouvernance de la gestion des risques.....	4
1.2	Reporting des risques.....	5
1.3	Chiffres clés essentiels.....	5
2	Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires.....	8
3	Composition des fonds propres.....	10
4	Risque de crédit.....	14
4.1	Informations générales.....	14
4.2	Qualité de crédit des actifs.....	14
4.3	Atténuation des risques.....	21
4.4	Utilisation des notations externes.....	23
4.5	Pondérations-risques par catégories de positions.....	24
5	Risque de crédit de contrepartie.....	25
6	Risque de marché.....	27
7	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire.....	28
7.1	Stratégie et procédures.....	28
7.2	Structure et organisation.....	28
7.3	Evaluation et mesure du risque.....	28
7.4	Réduction des risques.....	29
7.5	Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer Δ EVE et Δ NII (tableaux IRRBBA1 et IRRBB1).....	30
7.6	Fluctuation de la valeur économique (Δ EVE).....	30
7.7	Fluctuation de la valeur de rendement (Δ NII).....	30
7.8	Options automatiques et comportementales.....	31
7.9	Monnaies.....	31
8	Liquidité.....	34
8.1	Stratégie et procédures.....	34
8.2	Structure et organisation.....	34
8.3	Evaluation du risque.....	34
8.4	Ratio de liquidités à court terme (LCR).....	34
8.5	Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR).....	36
9	Risque opérationnel.....	37
10	Ratio de levier.....	38

TABLEAU 1 - KM1 - CHIFFRES CLÉS ESSENTIELS RÉGLEMENTAIRES (EN 1'000 CHF)	6
TABLEAU 2 - OV1 - APERÇU DES POSITIONS PONDÉRÉES PAR LES RISQUES (EN 1'000 CHF)	7
TABLEAU 3 - LI1 - RÉCONCILIATION ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET LES POSITIONS RÉGLEMENTAIRES (1'000 CHF)	8
TABLEAU 4 - LI2 - RÉCONCILIATION ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET LES POSITIONS RÉGLEMENTAIRES (1'000 CHF)	9
TABLEAU 5 - CC1 - PRÉSENTATION DES FOND PROPRES RÉGLEMENTAIRE PRIS EN COMPTE (1'000 CHF).....	10
TABLEAU 6 - CC2 : RÉCONCILIATION DES FOND PROPRES RÉGLEMENTAIRE PRIS EN COMPTE AVEC LE BILAN (EN 1'000 CHF).....	11
TABLEAU 7 - CCA - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FOND PROPRES RÉGLEMENTAIRES	12
TABLEAU 8 - CR1 - RISQUE DE CRÉDIT : QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (1'000 CHF)	14
TABLEAU 9 - CR2 - RISQUE DE CRÉDIT : CHANGEMENTS DANS LES PORTEFEUILLES DE CRÉANCES ET DE TITRES DE DETTE EN DÉFAUT (EN 1'000 CHF)	14
TABLEAU 10 - CRB - RISQUE DE CRÉDIT : INDICATIONS ADDITIONNELLES RELATIVES À LA QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (EN 1'000 CHF)	15
TABLEAU 11 - CR3 - RISQUE DE CRÉDIT : APERÇU DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE (1'000 CHF) .	21
TABLEAU 12 - CR4 - RISQUE DE CRÉDIT : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT ET IMPACT DES ATTÉNUATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE STANDARD (EN 1'000 CHF).....	22
TABLEAU 13 - CR5 - RISQUE DE CRÉDIT : POSITIONS PAR CATÉGORIES DE POSITIONS ET PONDÉRATIONS-RISQUE SELON L'APPROCHE STANDARD (EN 1'000 CHF)	24
TABLEAU 14 - CCR3 - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE : POSITIONS SELON LES CATÉGORIES DE POSITIONS ET LES PONDÉRATIONS-RISQUE SELON L'APPROCHE STANDARD (EN 1'000 CHF)	25
TABLEAU 15 - CCR5 - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE : COMPOSITION DES SÛRETÉS COUVRANT LES POSITIONS SOUMISES AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (EN 1'000 CHF)	26
TABLEAU 16 - IRRBBA1 - RISQUE DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA STRUCTURE DES POSITIONS ET LA REDÉFINITION DES TAUX	32
TABLEAU 17 - IRRBB1 - RISQUE DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE ET LA VALEUR DE RENDEMENT	33
TABLEAU 18 - LIQ1 - LIQUIDITÉS : INFORMATIONS RELATIVES AU RATIO DE LIQUIDITÉS (EN 1'000'000 CHF)	36
TABLEAU 19 - LR1 - RATIO DE LEVIER : COMPARAISON ENTRE LES ACTIFS AU BILAN ET L'ENGAGEMENT TOTAL RELATIF AU RATIO DE LEVIER (EN 1'000 CHF)	38
TABLEAU 20 - LR2 - RATIO DE LEVIER : PRÉSENTATION DÉTAILLÉE (EN 1'000 CHF)	39

1 Vue d'ensemble de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)

1.1 Objectif et gouvernance de la gestion des risques

Dans son rapport annuel, la banque décrit sa gouvernance de gestion des risques. L'objectif de cette gestion des risques est de protéger les actifs de la banque et d'assurer sa pérennité à long terme. La gestion du risque est donc omniprésente à tous les niveaux de l'organisation.

La gouvernance concernant la gestion des risques est détaillée dans la politique des risques et dans toutes les politiques de risques spécifiques (politique de risque de crédit, politique financière, ...). Ces politiques définissent les objectifs, missions, rôles et responsabilités de chaque département intervenant dans la gestion des risques. Elles se basent notamment sur l'ensemble des circulaires de la FINMA et des directives de l'ASB. Elles sont aussi complétées par des textes supranationaux comme le Basel Committee for Bank Supervision (BCBS).

La banque dispose de trois lignes de défense : (1) le contrôle de premier niveau est effectué par les unités de front ; (2) les départements spécialisés du Contrôle des risques et de la Conformité analysent et contrôlent les risques au niveau deux et (3) l'audit interne. Les comités du conseil d'administration surveillent spécifiquement certaines activités de la banque. En sus, l'audit externe rédige indépendamment leur rapport annuel à destination du conseil d'administration et de la FINMA.

Tous les ans, le conseil d'administration revoit l'appétit au risque de l'établissement en fixant des limites (concept-cadre, banques, pays, enveloppes de risques par type d'activité). Ces limites sont définies selon un profil de risque cohérent et proportionné aux capacités financières et opérationnelles de la banque. Tout cas de violation ou de dépassement de ces limites doit être annoncé au conseil d'administration.

La direction générale met en œuvre la gestion des risques validée par le conseil d'administration. Elle diffuse les instructions administratives qui sont les directives d'organisation et de gestion des différentes activités de la banque. Ces instructions administratives sont complétées par des processus qui expliquent plus en détail la marche à suivre.

Pour ce faire, la banque dispose de plusieurs comités en charge de la gestion des risques qui se réunissent mensuellement. Le comité ALM supervise la gestion financière de la banque, notamment la gestion du bilan et les risques de taux et de liquidité. Le comité des risques analyse l'état de tous les risques et reprend les informations des autres comités. D'autres comités analysent spécifiquement certaines activités (sous-comité des risques GCF, sous-comité des risques BCGEF, ...).

Les départements de contrôle sont en charge d'identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques de la banque, de vérifier que les limites définies par le conseil d'administration sont respectées et d'assurer le reporting des risques à destination des comités. En sus, le département Contrôle des risques est en charge de la production des états réglementaires « Bâle III » pour la haute direction, les réviseurs externes et la FINMA.

La Conformité définit le cadre réglementaire interne et s'assure du respect des réglementations concernant la relation avec la clientèle, la lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, les activités transfrontalières et le dispositif normatif interne.

Plusieurs fois par an, le comité de contrôle du conseil d'administration se réunit notamment avec l'audit interne pour évaluer le fonctionnement du système de contrôle mis en place par la direction générale.

1.2 Reporting des risques

Les politiques des risques définissent les rapports de risques, leurs fréquences de production, leurs destinataires et leurs contenus.

L'établissement des rapports de risque est basé sur une architecture informatique dédiée à chaque type de risque (crédit, marché, opérationnel). Les données permettent à la fois de produire des analyses sur la maison mère ou sur le groupe consolidé. Les indicateurs agrégés peuvent être audités et il est possible de revenir au niveau le plus granulaire (contrepartie, transaction, ...).

Les rapports de risque présentent périodiquement la position risque de la banque sur les différentes typologies de risques (crédit, marché, opérationnel, conformité et juridique). Ces rapports vérifient l'adéquation du modèle d'affaire aux limites fixées par le conseil d'administration ou par le régulateur.

Des rapports spécifiques présentent une projection de la position risque de la banque à un horizon temps de trois ans. Ces rapports se basent sur le scénario probable « optimal path » qui sert à construire le plan stratégique et financier. En sus de ce scénario, la banque détermine des scénarios adverses (dont un scénario de récession et un scénario de choc extrême). La direction générale évalue la position risque de la banque selon ces scénarios, détermine les impacts sur le compte de résultat, sur les ratios réglementaires ou ratios internes, sur le rating de la banque et sur sa capacité de refinancement. Enfin, elle propose une liste de contre-mesures, évalue leurs effets de protection et leurs rapidités de mise en œuvre.

La banque déploie cette approche de stress test à la totalité de son bilan au niveau maison mère et consolidé. Les impacts sont mesurés au travers des différents types de risques et des ratios de fonds propres, de sensibilité des fonds propres, ou de liquidité.

Les processus de saisie et de contrôles des informations dans le Core Banking System sont décrits dans les instructions administratives de la banque. Le contrôle interne, l'audit interne et l'audit externe vérifient l'adéquation de ce système de contrôle.

1.3 Chiffres clés essentiels

La Banque Cantonale de Genève applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour les publications réglementaires de risque de crédit et l'approche standard pour le risque de marché et le risque opérationnel. Pour le risque de crédit, la Banque appliquait l'approche standard suisse (AS-CH) avant le 31.12.2018.

Le périmètre de consolidation réglementaire est identique au périmètre de consolidation comptable.

Le volant anticyclique national (OFR art. 44) correspond au ratio de deux pourcents des positions garanties de manière directe ou indirecte par des gages immobiliers sur l'ensemble des positions pondérées en fonction des risques. Son impact est de 0.6% sur l'exigence globale en fonds propres réglementaires.

Le ratio de fonds propres du groupe se situe à 15.6%, au-dessus du minimum réglementaire de 12.6% (banque de catégorie 3). Le ratio de levier est de 7.3%, au-dessus de l'exigence réglementaire de 3%.

Tableau 1 - KM1 - chiffres clés essentiels réglementaires (en 1'000 CHF)

KM1 : Chiffres-clés essentiels réglementaires (en 1'000 CHF)		
	a	e
	31.12.2018	31.12.2017
Fonds propres pris en compte		
1 Fonds propres de base durs (CET1)	1'540'546	1'447'143
2 Fonds propres de base (T1)	1'738'936	1'645'533
3 Fonds propres totaux	1'853'710	1'761'606
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)		
4 RWA	11'857'663	11'723'775
4a Exigences minimales de fonds propres	948'613	
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)		
5 Ratio CET1 (%)	13.0%	12.3%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	14.7%	14.0%
7 Ratio de fonds propres globaux (%)	15.6%	15.0%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)		
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5 % dès 2019) (%)	1.9%	1.3%
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)		
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	1.9%	1.3%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	7.6%	7.0%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)		
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	4.0%	4.0%
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	0.6%	0.5%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.4%	8.3%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.2%	10.1%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12.6%	12.5%
Ratio de levier Bâle III		
13 Engagement global	23'760'340	23'815'753
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7.3%	6.9%
Ratio de liquidités (LCR)		
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité	4'311'477	4'478'681
16 Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie	3'559'103	2'863'509
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	121%	156%

Le tableau OV1 « Aperçu des position pondérées par le risque » met en évidence le profil de risque de la banque selon la typologie des risques. Les besoins en fonds propres sont calculés pour couvrir :

- Risque de crédit
- Risque de crédit de contrepartie pour les dérivés et les REPO / Reverse REPO
- Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)
- Risques liés aux placements collectifs gérés, détenus par la banque
- Risque de règlement
- Risque lié à des positions de titrisation
- Risque de marché
- Risque opérationnel

Les besoins en fonds propres pour les actifs sans contrepartie sont pris en compte dans les lignes 1 et 2 (voir note de bas de page no 4 de la Circ.-FINMA 16/01).

Tableau 2 - OV1 - Aperçu des positions pondérées par les risques (en 1'000 CHF)

		a	c
		RWA	Fonds propres minimaux
		31.12.2018	31.12.2018
1	Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])	10'915'454	873'236
2	Dont déterminé par l'approche standard (AS)	10'915'454	873'236
3	Dont déterminé par l'approche F-IRB		
4	Dont déterminé par l'approche supervisory slotting		
5	Dont déterminé par l'approche A-IRB		
6	Risque de crédit de contrepartie (CCR)	51'528	4'122
7	Dont déterminé par l'approche standard (AS-CCR)	39'884	3'191
7a	Dont déterminé par l'approche standard simplifiée (ASS-CCR)		
7b	Dont déterminé par la méthode de la valeur de marché		
8	Dont déterminé par un modèle (IMM ou méthode des modèles EPE)		
9	Dont déterminé par une autre approche (CCR)	11'644	931
10	Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	80'872	6'470
11	Titres de participation dans le portefeuille de banque sous l'approche basée sur le marché		
12	Investissements dans des placements collectifs gérés – approche look-through	27'097	2'168
13	Investissements dans des placements collectifs gérés – approche mandate-based	93'427	7'474
14	Investissements dans des placements collectifs gérés – approche fallback	2	0
14a	Investissements dans des placements collectifs gérés – approche simplifiée		
15	Risque de règlement		
16	Positions de titrisation dans le portefeuille de la banque		
17	Dont soumis à l'approche internal ratings-based approach (SEC-IRBA)		
18	Dont soumises à l'approche external ratings-based approach (SEC-ERBA), y c. internal assessment approach (IAA)		
19	Dont soumis à l'approche standard (SEC-SA)		
20	Risque de marché	17'608	1'409
21	Dont déterminé selon l'approche standard	17'608	1'409
22	Dont déterminé par l'approche des modèles (IMA)		
23	Exigences de fonds propres afférentes aux transferts de positions entre le portefeuille de négoce et le portefeuille de banque		
24	Risque opérationnel	649'127	51'930
25	Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250 %)	22'550	1'804
26	Ajustements pour le « plancher » (floor)		
27	Total (1+6+10+11+12+13+14+14a+15+16+20+23+24+25+26)	11'857'663	948'613

2 Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires

Tableau 3 - LI1 - Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (1'000 CHF)

	a	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables					
	selon le cercle de consolidation comptable	selon les prescriptions sur les risques de crédit	selon les prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptions sur les titrisations	selon les prescriptions sur les risques de marché	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumis à la déduction
ACTIFS						
Liquidités	3'410'649	3'410'649				
Créances sur les banques	464'007	454'335	9'672			
Créances résultant d'opérations de financement de titres	49'205		49'205			
Créances sur la clientèle	5'215'130	5'215'130				
Créances hypothécaires	11'387'669	11'387'669				
Opérations de négoce	60'782	11			60'782	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12'716		12'716		12'716	
Immobilisations financières	1'883'422	1'874'402	468'891			
Comptes de régularisation	28'887	28'887				
Participations	61'450	53'182				8'267
Immobilisations corporelles	121'878	121'878				
Autres actifs	338'038	338'038				
Capital social non libéré						
TOTAL ACTIFS	23'033'833	22'884'182	540'484		73'498	8'267
ENGAGEMENTS						
Engagements envers les banques	2'526'459					2'526'459
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	481'086		481'086			
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	14'644'276					14'644'276
Engagements résultant d'opérations de négoce	2'379				2'379	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4'277		4'277		4'277	
Obligations de caisse	2'540					2'540
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	3'411'255					3'411'255
Comptes de régularisation	101'546					101'546
Autres passifs	277'603					277'603
Provisions	12'490					12'490
TOTAL ENGAGEMENTS	21'463'910		485'363		6'656	20'976'168

La colonne b n'a pas été indiquée car le cercle de consolidation comptable et le cercle de consolidation réglementaire sont identiques.

Les expositions suivantes sont soumises à des exigences de fonds propres simultanées dans deux catégories de risque :

- des besoins en fonds propres pour le risque de crédit de contrepartie et pour le risque de crédit sont calculés pour les repos,
- des besoins en fonds propres pour le risque de crédit de contrepartie et pour le risque de marché sont calculés pour les dérivés.

Tableau 4 – LI2 - Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (1'000 CHF)

LI2 : Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels / comptes consolidés) (en 1'000 CHF)					
	a	b	c	d	e
	Positions soumises à :				
	Total	des prescriptions sur les risques de crédit	des prescriptions sur les titrisations	des prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	des prescriptions sur les risques de marché
1 Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	23'498'164	22'884'182		540'484	73'498
2 Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	492'019			485'363	6'656
3 Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire	23'006'145	22'884'182		55'120	66'842
4 Positions hors bilan	1'851'847	1'851'847			
5 Différences d'évaluation	569'901			569'901	
6 Différences provenant de règles de compensation différentes, autres que celles figurant déjà dans la ligne 2					
7 Différences dans la prise en compte des corrections de valeur et provisions	93'251	93'251			
8 Différences résultant des filtres prudentiels					
9 Autre					
10 Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	25'521'144	24'829'280		625'022	66'842

Les différences entre les valeurs comptables nettes (ligne 3) et les positions pour les calculs réglementaires (ligne 10) s'expliquent par les raisons suivantes :

Pour les calculs réglementaires,

- les expositions hors bilan sont prises en compte et présentées avant multiplication par le facteur de conversion en équivalent-crédit (CCF) (ligne 4),
- les expositions repos et reverse repos sont présentées avant prises en compte des sûretés financières (ligne 5),
- les expositions des dérivés sont le résultat du calcul de l'approche SA-CCR (ligne 5),
- les expositions en défaut sont présentées avant déduction des provisions spécifiques (ligne 7).

3 Composition des fonds propres

Tableau 5 - CC1 - Présentation des fonds propres réglementaire pris en compte (1'000 CHF)

CC1 : Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte (en 1'000 CHF)

	a 31.12.2018
Fonds propres de base durs (CET1)	
1 Capital social émis et libéré, pleinement éligible	360'000
2 Réserves issues des bénéficiaires y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté et de la période concernée	891'887
3 Réserves issues du capital, réserves (+/-) de change et autres réserves	301'866
6 Fonds propres de base durs, avant ajustements réglementaires	1'553'753
Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres de base durs	
16 Positions nettes longues en propres instruments CET1	-13'206
28 Somme des ajustements relatifs au CET1	-13'206
29 Fonds propres de base durs nets (net CET1)	1'540'546
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)	
30 Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	198'390
36 Fonds propres de base supplémentaires avant ajustements réglementaires	198'390
Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres de base supplémentaires	
44 Fonds propres de base supplémentaires (net AT1)	198'390
45 Fonds propres de base (net tier 1 = net CET1 + net AT1)	1'738'936
Fonds propres complémentaires (T2)	
46 Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	110'000
50 Corrections de valeurs ; provisions et amortissements de prudence ; réserves forcées relatives aux immobilisations financières	4'773
51 Fonds propres complémentaires avant ajustements réglementaires	114'773
Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres complémentaires	
58 Fonds propres complémentaires (net T2)	114'773
59 Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & net T2)	1'853'710
60 Somme des positions pondérées par le risque	11'857'663
Ratios de fonds propres	
61 Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	13.0%
62 Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	14.7%
63 Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	15.6%
65 Dont volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	1.9%
68 CET1 disponible afin de couvrir les exigences les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction des exigences minimales et cas échéant des exigences TLAC couvertes par du CET1) (en % des positions pondérées par le risque)	7.6%
68b Dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	0.6%
68c CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	11.4%
68d Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFr, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	10.2%
68e T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	13.2%
68f Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFr, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	12.6%
68g Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	15.6%
Montants inférieurs aux seuils (avant pondération)	
72 Participations non qualifiées dans le secteur financier et autres investissements de type TLAC	28'539
73 Autres participations qualifiées dans le secteur financier (CET1)	9'020
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2	
77 Plafond relatif à la prise en compte des correctifs dans l'AS-BRI	137'037

Tableau 6 - CC2 : réconciliation des fonds propres réglementaire pris en compte avec le bilan (en 1'000 CHF)

	a	b
	Selon clôture comptable	Selon cercle de consolidation réglementaire
Actifs		
Liquidités	3'410'649	3'410'649
Créances sur les banques	464'007	464'007
Créances résultant d'opérations de financement de titres	49'205	49'205
Créances sur la clientèle	5'215'130	5'215'130
Créances hypothécaires	11'387'669	11'387'669
Opérations de négoce	60'782	60'782
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12'716	12'716
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Immobilisations financières	1'883'422	1'883'422
Comptes de régularisation	28'887	28'887
Participations	61'450	61'450
Immobilisations corporelles	121'878	121'878
Valeurs immatérielles		
Autres actifs	338'038	338'038
Capital social non libéré		
Total des actifs	23'033'833	23'033'833
Fonds étrangers		
Engagements envers les banques	2'526'459	2'526'459
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	481'086	481'086
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	14'644'276	14'644'276
Engagements résultant d'opérations de négoce	2'379	2'379
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4'277	4'277
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Obligations de caisse	2'540	2'540
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	3'411'255	3'411'255
Comptes de régularisation	101'546	101'546
Autres passifs	277'603	277'603
Provisions	12'490	12'490
Total des fonds étrangers	21'463'910	21'463'910
Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres complémentaires (T2)		
Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres de base supplémentaires (AT1)	198'390	198'390
Fonds propres		
Réserve pour risques bancaires généraux	215'000	215'000
Capital social	360'000	360'000
Dont reconnu en qualité de CET1	360'000	360'000
Dont reconnu en qualité d'AT1		
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices (pertes) reportées et de la période concernée	1'008'129	1'008'129
(Propres parts du capital)	-13'206	-13'206
Intérêts minoritaires		
Total des fonds propres	1'569'922	1'569'922

Tableau 7 - CCA - Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires

	Instrument 1	Instrument 2
1 Emetteur 1	BCGE	BCGE
2 Identifiant (par ex. ISIN)	24569155 / ISIN CH0245691552	36869771 / CH0368697717
3 Droit régissant l'instrument	Suisse / Genève	Suisse / Genève
Traitement réglementaire		
4 Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1/AT1/T2)	AT1	T2
5 Prise en compte sous le régime posttransitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	AT1	T2
6 Eligible au niveau individuel/du groupe/individuel et groupe	Individuel et groupe	Individuel et groupe
7 Titre de participation/titre de dette/instrument hybride/autre	Instrument hybride (Emprunt subordonné, avec abandon de créance conditionnelle)	Dette
8 Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	108.4 mios	109.8 mios
9 Valeur nominale de l'instrument	CHF 110 mios	CHF 110 mios
10 Rubrique comptable	Emprunts	Emprunts
11 Date initiale d'émission	04.07.2014	28.06.2017
12 Perpétuel/muni d'une échéance	Perpétuel	Muni d'une échéance
13 Date d'échéance initiale	néant	28.06.2027
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	Oui	Oui
15 Date du remboursement anticipé facultatif/dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel/montant du remboursement	04.02.2020 Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel	Possibilité de remboursement conditionnel avant l'échéance sous préavis de 30 jours. Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	Annuellement à chaque échéance d'intérêt du 04.02	néant
Coupon/dividende		
17 fixe/variable/initialement fixe puis variable/initialement variable puis fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, cas échéant	2.875 % jusqu'au 04.02.2020, puis refixation tous les 5 ans sur la base du mid sw ap CHF 5 ans plus 243.7 points de base pour la prime de risque	1.125%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	Oui	Oui
20 Paiement d'intérêts/dividendes: totalement discrétionnaire/partiellement discrétionnaire/obligatoire	Paiement d'intérêt totalement discrétionnaire	Paiement d'intérêts obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération (step up) ou autre incitation au remboursement	néant	néant
22 Non cumulatif/cumulatif	néant	néant
23 Convertible/non convertible	néant	néant
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion (y.c. par PONV)	néant	néant
25 Si convertible: en totalité en toutes circonstances/en totalité ou partiellement/partiellement en toutes circonstances	néant	néant
26 Si convertible, taux de conversion	néant	néant
27 Si convertible, conversion obligatoire/facultative	néant	néant
28 Si convertible, indication du type d'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant	néant
29 Si convertible, indication de l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant	néant
30 Mécanisme de dépréciation	Oui	Oui
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	Dépassement du seuil de 5.125% pour le CET1	Evénement de viabilité
32 Dépréciation totale/partielle	Totale ou partielle. Pour retrouver le seuil de déclenchement (5.125 %)	néant
33 Dépréciation permanente/temporaire	Permanente	néant
34 Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	néant	néant
35 Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Subordonné de rang inférieur aux instruments Tier 2, pari passu avec autres instruments Tier 1 et de rang supérieur au CET1. (Tier 2)	néant
36 Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	néant	néant
37 Si oui, description de ces caractéristiques	néant	néant

		Instrument 3
1	Emetteur 1	BCGE
2	Identifiant (par ex. ISIN)	36701398/ ISIN CH0367013981
3	Droit régissant l'instrument	Suisse / Genève
Traitement réglementaire		
4	Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1/AT1/T2)	AT1
5	Prise en compte sous le régime posttransitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	AT1
6	Eligible au niveau individuel/du groupe/individuel et groupe	Individuel et groupe
7	Titre de participation/titre de dette/instrument hybride/autre	Dette
8	Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	90 mios
9	Valeur nominale de l'instrument	CHF 90 mios
10	Rubrique comptable	Emprunts
11	Date initiale d'émission	28.06.2017
12	Perpétuel/muni d'une échéance	Perpétuel
13	Date d'échéance initiale	Néant
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	Oui
15	Date de remboursement anticipé facultatif/dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel/montant du remboursement	Possibilité de remboursement anticipé facultatif dès la First Call Date (08.02.2023). Possibilité de remboursement anticipé conditionnel. Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	Toutes les échéances d'intérêts après la First Call Date (08.02.2023)
Coupon/dividende		
17	fixe/variable/initialement fixe puis variable/initialement variable puis fixe	2 % payable annuellement le 08.02 de chaque année jusqu'au 08.02.2023, First Call Date, puis refixation tous les 5 ans sur la base du mid sw ap CHF 5 ans
18	Taux du coupon et indice, cas échéant	2.00%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	Oui
20	Paiement d'intérêts/dividendes: totalement discrétionnaire/partiellement discrétionnaire/obligatoire	Paiement d'intérêt totalement discrétionnaire
21	Existence d'un saut de rémunération (<i>step up</i>) ou autre incitation au remboursement	néant
22	Non cumulatif/cumulatif	néant
23	Convertible/non convertible	néant
24	Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion (y.c. par PONV)	néant
25	Si convertible: en totalité en toutes circonstances/en totalité ou partiellement/partiellement en toutes circonstances	néant
26	Si convertible, taux de conversion	néant
27	Si convertible, conversion obligatoire/facultative	néant
28	Si convertible, indication du type d'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant
29	Si convertible, indication de l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant
30	Mécanisme de dépréciation	Oui
31	Seuil de déclenchement d'une dépréciation	Dépassement du seuil de 5.125% pour le CET1
32	Dépréciation totale/partielle	Totale ou partielle. Pour retrouver le seuil de déclenchement (5.125 %)
33	Dépréciation permanente/temporaire	Permanente
34	Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	néant
35	Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Subordonné de rang inférieur aux instruments Tier 2, pari passu avec autres instruments Tier 1 et de rang supérieur au CET1. (Tier 2)
36	Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	néant
37	Si oui, description de ces caractéristiques	néant

4 Risque de crédit

4.1 Informations générales

La banque décrit son organisation et sa gestion du risque de crédit dans le rapport annuel. Le conseil d'administration fixe des enveloppes de risques par types d'activité, de manière à limiter le risque de crédit. Le processus d'octroi des crédits est régi par le Règlement des crédits (validé par le conseil d'administration). Ce document référence le champ normatif de la banque en matière d'octroi de crédit. On y trouve les critères utilisés pour identifier et mesurer les risques inhérents à tout crédit. Les critères de la banque sont alignés sur les « best practices » du marché. Un rapport sur les octrois de crédit en ETP (Exception To Policy) est produit trimestriellement et est présenté au comité des risques. En sus, le rapport de risque de crédit recense, entre autres, les crédits par ratings (évolution de la qualité du portefeuille de crédits sains), les migrations de rating d'une période sur l'autre, le stock de crédit en ARD (Annonce de Risque Du croire) et en défaut. Périodiquement, le comité risque examine les risques de défaut sur les portefeuilles et leurs évolutions. Ce rapport est lui-aussi discuté au comité des risques.

4.2 Qualité de crédit des actifs

Tableau 8 - CR1 - risque de crédit : qualité de crédit des actifs (1'000 CHF)

CR1 : Risques de crédit : qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)				
	a	b	c	d
	Valeurs comptables brutes des		Corrections de	Valeurs nettes
	positions en défaut	positions pas en défaut	valeur / amortissements	(a + b - c)
1 Créances (sans les titres de dette)	187'608	16'962'028	92'521	17'057'115
2 Titres de dette		1'304'575		1'304'575
3 Expositions hors bilan		1'851'847		1'851'847
4 TOTAL	187'608	20'118'450	92'521	20'213'537

Tableau 9 - CR2 - risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (en 1'000 CHF)

CR2 : Risques de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (en 1'000 CHF)		a
		31.12.2018
1	Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période précédente	
2	Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	
3	Positions retirées du statut « en défaut »	
4	Montants amortis	
5	Autres changements (+/-)	187'608
6	Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence (1+2-3-4+5)	187'608

La banque produit ce tableau pour la première fois. En conséquence, la totalité des changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut apparaît sur la ligne 5.

Les tableaux CRB présentent l'exposition après déduction des provisions spécifiques et après prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (CCF). Les actifs sans contrepartie ne sont pas pris en compte dans ces tableaux.

La banque reprend les définitions relatives aux notions « en souffrance » et « en défaut », conformément aux dispositions du comité de Bâle (BCBS 128) et à la circulaire 2015/1 Comptabilité banque. Les méthodes utilisées pour déterminer les créances compromises (appelées également en défaut) sont décrites dans les instructions administratives de la banque. La notion de positions restructurées n'est pas utilisée à la BCGE.

Tableau 10 – CRB - risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)										
Ventilation des expositions par zones géographiques										
	Suisse	Océanie	Amérique du nord	Liechten- stein	Amérique latine	Europe	Caraïbe	Asie	Afrique	Total
Actifs										
Liquidités	3'342'158	75	2'651		9	65'366		387	2	3'410'649
Créances sur les banques	313'606	2'561	2'024			75'578		60'068	500	454'335
Créances sur la clientèle	3'087'661	575	45'818	2	9'140	1'709'908	127'809	192'229	42'720	5'215'861
Créances hypothécaires	11'033'050					354'619				11'387'669
Opérations de négoce	11									11
Immobilisations financières	1'265'084	13'758	70'251			418'784		9'750		1'777'627
Comptes de régularisation	27'026					1'861				28'887
Participations	29'563		170			23'449				53'182
Autres actifs	243'096					692				243'788
Total actifs	19'341'254	16'968	120'914	2	9'149	2'650'257	127'809	262'434	43'222	22'572'008
Opérations hors bilan										
Engagements conditionnels	109'332		5'936			35'845	21'150	56'628	2'171	231'062
Engagements irrévocables	114'730		2'427			84'745		384	1'029	203'316
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	153'518									153'518
Crédits par engagement	230		461			1'905	2'262	10'940		15'798
Total opérations hors bilan	377'810		8'824			122'494	23'412	67'952	3'200	603'693
Total	19'719'065	16'968	129'738	2	9'149	2'772'751	151'221	330'386	46'422	23'175'702
Dont expositions en défaut (nette)	35'845		1			48'854	3'427	6'958	3	95'087
Expositions en défaut (brute)	90'886		78			86'110	7'486	13'099	8	197'666
Correctifs de valeur	55'041		76			37'257	4'059	6'141	5	102'579

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par catégories réglementaires

	Gouvernements centraux et banques centrales	Institutions	Banques et négociants en valeurs mobilières	Entreprises	Personnes physiques et petites entreprises	Titres de participation et parts de placements collectifs de capitaux	Autres positions	Total
Actifs								
Liquidités	3'385'558		15'324				9'766	3'410'649
Créances sur les banques			429'791	24'544				454'335
Créances sur la clientèle	163'980	1'076'482	7'469	3'499'826	467'722		381	5'215'861
Créances hypothécaires	20	253'902		3'613'391	7'520'357			11'387'669
Opérations de négoce						11		11
Immobilisations financières	478'713	224'800	132'235	937'718		4'161		1'777'627
Comptes de régularisation	113	37		29'298	-561			28'887
Participations						53'182		53'182
Autres actifs	13'139	228'437	844	1'056	309		3	243'788
Total actifs	4'041'523	1'783'657	585'664	8'105'831	7'987'828	57'355	10'150	22'572'008
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels		172	24'377	193'894	12'619			231'062
Engagements irrévocables			16'399	171'562	15'355			203'316
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			450			153'068		153'518
Crédits par engagement			2'796	12'991	11			15'798
Total opérations hors bilan		172	44'022	378'446	27'985	153'068		603'693
Total	4'041'523	1'783'829	629'686	8'484'278	8'015'813	210'422	10'150	23'175'702
Dont expositions en défaut (nette)		3'701		54'235	37'151			95'087
Expositions en défaut (brute)		3'777		114'129	79'760			197'666
Correctifs de valeur		76		59'893	42'610			102'579

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par échéances résiduelles

	A vue	Dénonçable	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Actifs								
Liquidités	3'410'649							3'410'649
Créances sur les banques	91'975		285'092	76'757	512			454'335
Créances sur la clientèle	1'233'817	163'711	1'402'574	263'795	1'193'165	958'799		5'215'861
Créances hypothécaires	3'477	1'969'062	648'413	586'339	3'088'704	5'091'674		11'387'669
Opérations de négoce	11							11
Immobilisations financières	24'622		18'008	230'440	807'881	696'675		1'777'627
Comptes de régularisation	16'020			401	12'466			28'887
Participations	42'011					11'171		53'182
Autres actifs	243'788					0		243'788
Total actifs	5'066'370	2'132'773	2'354'087	1'157'732	5'102'728	6'758'320		22'572'008
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels	36'499		157'465	16'260	18'077	2'760		231'062
Engagements irrévocables	43'509		6'249	7'260	143'210	3'088		203'316
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	153'518							153'518
Crédits par engagement			14'961	836				15'798
Total opérations hors bilan	233'526		178'675	24'357	161'287	5'848		603'693
Total	5'299'895	2'132'773	2'532'762	1'182'088	5'264'015	6'764'168		23'175'702
Dont expositions en défaut (nette)	66'038		460	688	5'326	22'575		95'087
Expositions en défaut (brute)	161'412		460	760	8'255	26'779		197'666
Correctifs de valeur	95'373			72	2'929	4'204		102'579

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par pondération

	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Total
Actifs								
Liquidités	3'410'649							3'410'649
Créances sur les banques		282'849		51'369		115'215	4'902	454'335
Créances sur la clientèle	267'107	348'338	343'480	861'747	165'159	3'176'553	53'476	5'215'861
Créances hypothécaires	4'973	20'338	8'727'808	31'536	486'220	2'109'495	7'299	11'387'669
Opérations de négoce	11							11
Immobilisations financières	462'529	1'091'989		159'739		61'095	2'274	1'777'627
Comptes de régularisation	113	37			77	28'659		28'887
Participations							53'182	53'182
Autres actifs	241'576	844				1'368		243'788
Total actifs	4'386'958	1'744'395	9'071'288	1'104'391	651'457	5'492'386	121'133	22'572'008
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels	13'205	19'308		10'647	6'490	181'355	56	231'062
Engagements irrévocables		13'480		3'448	8'300	177'984	104	203'316
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires						153'518		153'518
Crédits par engagement		1'477		427	11	13'882		15'798
Total opérations hors bilan	13'205	34'265		14'522	14'800	526'739	161	603'693
Total	4'400'163	1'778'660	9'071'288	1'118'914	666'257	6'019'125	121'294	23'175'702
Dont expositions en défaut (nette)	354	3'701				45'721	45'311	95'087
Expositions en défaut (brute)	10'349	3'701				136'349	47'267	197'666
Correctifs de valeur	9'995					90'628	1'956	102'579

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par type de couverture

	Couvert par des sûretés financières	Couvert par des garanties	Couvert par des gages immobiliers	Couvert par d'autres types de sûretés	Non couvert	Total
Actifs						
Liquidités					3'410'649	3'410'649
Créances sur les banques					454'335	454'335
Créances sur la clientèle	100'922	409'805	984'075	2'384	3'718'674	5'215'861
Créances hypothécaires	4'953	1'101	11'198'431		183'184	11'387'669
Opérations de négoce					11	11
Immobilisations financières					1'777'627	1'777'627
Comptes de régularisation					28'887	28'887
Participations					53'182	53'182
Autres actifs					243'788	243'788
Total actifs	105'875	410'906	12'182'506	2'384	9'870'337	22'572'008
Opérations hors bilan						
Engagements conditionnels	13'205	6'086			211'771	231'062
Engagements irrévocables		528			202'788	203'316
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires					153'518	153'518
Crédits par engagement					15'798	15'798
Total opérations hors bilan	13'205	6'614			583'874	603'693
Total	119'080	417'520	12'182'506	2'384	10'454'211	23'175'702
Dont expositions en défaut (nette)	354	3'701	45'046		45'986	95'087
Expositions en défaut (brute)	357	3'701	51'066		142'542	197'666
Correctifs de valeur	4		6'020		96'556	102'579

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par notation								
	1	2	3	4	5	6	No Rating	Total
Actifs								
Liquidités							3'410'649	3'410'649
Créances sur les banques	9'886	65'777	92'418	3'679	9'027	29'434	244'115	454'335
Créances sur la clientèle							5'215'861	5'215'861
Créances hypothécaires							11'387'669	11'387'669
Opérations de négoce							11	11
Immobilisations financières	541'548	317'237	134'645				784'197	1'777'627
Comptes de régularisation							28'887	28'887
Participations							53'182	53'182
Autres actifs							243'788	243'788
Total actifs	551'434	383'014	227'062	3'679	9'027	29'434	21'368'359	22'572'008
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels							231'062	231'062
Engagements irrévocables							203'316	203'316
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires							153'518	153'518
Crédits par engagement							15'798	15'798
Total opérations hors bilan							603'693	603'693
Total	551'434	383'014	227'062	3'679	9'027	29'434	21'972'052	23'175'702
Dont expositions en défaut (nette)							95'087	95'087
Expositions en défaut (brute)							197'666	197'666
Correctifs de valeur							102'579	102'579

CRB : Risque de crédit : ventilation des positions en défaut par année d'entrée en défaut (en 1'000 CHF)

	Date d'entrée en défaut									Total
	Avant 2011	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Expositions en défaut (nette)	31'766	4'551	1'228	5'982	3'042	13'520	9'917	16'022	9'059	95'087
Expositions en défaut (brute)	97'339	15'761	1'935	11'139	6'436	17'094	13'405	24'203	10'353	197'666
Correctifs de valeur	65'573	11'210	707	5'157	3'395	3'574	3'488	8'181	1'294	102'579

4.3 Atténuation des risques

Conformément aux dispositions de l'OFR, la banque utilise l'approche globale et les décotes réglementaires pour les collatéraux financiers et la méthode de substitution pour les garanties. Les sûretés (garanties, collatéraux financiers, biens immobiliers) reconnus dans le cadre de l'approche globale sont évaluées de manière prudente par la banque et selon les méthodes d'évaluation décrites dans le règlement des crédits. Il n'y a pas de netting au bilan et hors bilan. L'utilisation de ces sûretés pour réduire le risque de crédit ne crée pas de concentration notable sur un émetteur ou un garant.

Tableau 11 - CR3 - risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque (1'000 CHF)

		CR3 : Risques de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque (en 1'000 CHF)				
		a	b1	b	d	f
		Positions sans couverture (valeurs comptables)	Positions couvertes (valeurs comptables)	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières	Dont positions couvertes par des dérivés de crédit
1	Créances (sans les titres de dette)	4'196'975	12'860'140	12'449'234	410'906	
2	Titres de dette	1'304'575				
3	Total	5'501'550	12'860'140	12'449'234	410'906	
4	dont en défaut	142'542	55'124	51'423	3'701	

Le tableau CR4 présente l'exposition après déduction des provisions spécifiques et avant prise en compte des facteurs de conversion en équivalent crédit (CCF). Les actifs sans contrepartie sont pris en compte dans la catégorie « Autres positions » (ligne 7)

Tableau 12 - CR4 - risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (en 1'000 CHF)

CR4 : Risques de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (en 1'000 CHF)						
	a	b	c	d	e	f
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent-risque et après mesures d'atténuation du risque			
	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	RWA	Densité RWA
1 Gouvernements centraux et banques centrales	3'877'543		4'041'344		3'237	0%
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	578'194	203'614	579'369	43'664	236'745	38%
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	1'732'581	198	1'555'220	75	654'054	42%
4 Entreprises	8'317'001	1'432'407	8'073'620	369'280	5'906'979	70%
5 Retail	7'999'565	62'560	7'918'635	24'402	3'751'742	47%
6 Titres de participation	57'355	153'068	57'343	153'068	238'139	113%
7 Autres positions	216'780		216'780		124'558	57%
8 TOTAL	22'779'020	1'851'847	22'442'312	590'488	10'915'454	47%

4.4 Utilisation des notations externes

Conformément à l'OFR et à la circulaire risque de crédit 2017/7, la banque utilise les notations externes pour bénéficier de pondérations-risque avantageuses dans son calcul des fonds propres minimaux. Les deux agences de notation externes utilisées par la banque sont *Standard & Poor's* et *Fitch*.

Les positions qui bénéficient de ces notations externes sont :

- Le portefeuille d'immobilisations financières
- Les banques
- Les assurances
- Les titres nantis

La banque récupère les ratings externes des deux agences de notation pour le périmètre de positions concernées et alimente son système de calcul des fonds propres minimaux.

4.5 Pondérations-risques par catégories de positions

Tableau 13 - CR5 - risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)

		CR5 : Risques de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)							
		a	c	d	e	f	g	h	j
		0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1	Gouvernements centraux et banques centrales	4'025'160	16'185						4'041'344
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	15'324	394'014		116'461		92'275	4'958	623'033
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement		412'345	202'501	878'809	1'339	60'300		1'555'295
4	Entreprises		956'116	2'601'957	123'644	154'930	4'564'655	41'597	8'442'900
5	Retail			6'266'830		509'988	1'146'937	19'282	7'943'037
6	Titres de participation						154'954	55'457	210'411
7	Autres positions	92'222					124'558		216'780
8	TOTAL	4'132'706	1'778'660	9'071'288	1'118'914	666'257	6'143'680	121'294	23'032'800
9	Dont créances couvertes par gage immobilier			9'071'288		362'608	2'655'975		12'089'872
10	Dont créances en souffrance		3'701				45'721	45'311	94'733

5 Risque de crédit de contrepartie

La banque traite majoritairement les opérations dérivés OTC dans le cadre de contrat de netting ISDA ou CSA. Les limites sont fixées annuellement par le conseil d'administration sur proposition de la direction générale. Ces limites peuvent être revues en cours d'année si la situation l'exige. Ces contrats de netting permettent un échange de marge entre la banque et ses contreparties selon l'évaluation Mark-to-Market des dérivés listés et Mark-to-Model pour les dérivés OTC. Comme prévu par l'OFR, l'équivalent crédit des dérivés est calculé selon SA-CCR. Au 31.12.2018, la banque ne comptait aucune exposition envers une contrepartie centrale.

Tableau 14 - CCR3 - risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)

CCR3 : Risques de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)								
	a	c	d	e	f	g	h	i
	0%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit
1 Gouvernements centraux et banques centrales								
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	487'405	96'243	18'563		129			602'340
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement								
4 Entreprises					8'478	375		8'852
5 Retail					13'829			13'829
6 Titres de participation								
7 Autres positions								
8								
9 TOTAL	487'405	96'243	18'563		22'436	375		625'022

Tableau 15 - CCR5 - risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (en 1'000 CHF)

CCR5 : Risques de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (en 1'000 CHF)											
	a		b		c		d		e		f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisés dans le SFTs						
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises				
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées	
Liquidités en CHF		105'542				8'324					
Liquidités en monnaies étrangères		33'425				2'097		481'086		49'205	
Créances sur la Confédération								361		165'958	
Créances sur les autres Etats		3'105								45'056	
		318								42'049	
Créances sur des agences gouvernementales											
Obligations d'entreprises				65'632				50'982		215'534	
Titres de participation				78'290							
Autres sûretés		56'445									
TOTAL		342'758				10'422		532'429		517'802	

6 Risque de marché

Compte tenu de sa très faible exposition au risque de marché, la banque s'abstient de publier les informations y relatives, conformément à la circulaire 2016/1 Publications – banques Cm 14.2.

7 Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque représente l'éventualité de voir la rentabilité de la banque ou la valeur de ses fonds propres affectée par l'évolution des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt des activités de trading entre dans le périmètre du risque de marché.

7.1 Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration décide des principes de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque dans le domaine des risques de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque. Le cadre de gestion des risques de taux dans le portefeuille de la banque est défini dans la « Politique financière » et détaillé dans la « Politique ALM et Liquidité ». L'exposition aux risques de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque est encadrée par des limites validées et révisées annuellement par le Conseil d'administration. Les limites sont exprimées sous forme :

- De limites de sensibilité de la valeur économique des fonds propres (effets de valeur)
- De limites de sensibilité de la marge nette d'intérêt sur une année (effets de revenu)

7.2 Structure et organisation

La Direction générale est responsable de l'organisation et de l'exécution de la gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque. Par délégation de la Direction générale, la gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque est déléguée au Comité ALM (CALM). Ce comité se réunit mensuellement sous la présidence du CEO et comporte quatre autres directeurs généraux dont le CFO.

Au sein de la division Finance et Contrôle des risques, le contrôle du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque est effectué par le département Contrôle des risques rattaché au CFO. Ce département est responsable :

- De l'établissement du rapport mensuel de gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque et de la présentation du profil de risque de taux d'intérêt au CALM
- De l'établissement du rapport mensuel des taux de cession interne
- De la définition et de la maintenance des méthodologies, des modèles et des principes de gestion dans le domaine de la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque, dans le respect de la « Politique ALM et Liquidité »

7.3 Evaluation et mesure du risque

La banque évalue le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque avec une périodicité mensuelle pour la maison mère et trimestrielle pour le groupe. Les risques de taux d'intérêt sont mesurés selon deux approches : une approche statique et une approche dynamique.

L'approche statique mesure les effets de valeur dans le portefeuille de la banque sur la base des indicateurs suivants :

- La valeur économique des fonds propres
- La sensibilité de la valeur économique des fonds propres
- Les key rate durations

Dans l'approche statique, la sensibilité de la valeur économique des fonds propres et les key rate durations sont évaluées selon deux scénarios de taux d'intérêt :

- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Une baisse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base

L'approche dynamique mesure les effets de revenu dans le portefeuille de la banque sur la base de la sensibilité de la marge nette d'intérêt. La sensibilité de la marge nette d'intérêt est évaluée sur un horizon de 3 années en prenant en compte des scénarios de taux d'intérêt et des scénarios d'évolution du bilan.

Les scénarios de taux d'intérêt retenus par la banque sont les suivants :

- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Une baisse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Le scénario central de prévisions des taux d'intérêt de la banque
- Une pentification de +300 points de base à horizon 6 mois sur les taux d'intérêt à 10 ans
- Un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt en lien avec un mouvement des taux d'intérêt à long terme
- Une inversion de la courbe des taux d'intérêt
- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 200 points de base

Des scénarios complémentaires sont ponctuellement mis en œuvre notamment pour le cas des stress tests inversés (« reverse stress tests ») au sens de la circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux – banques Cm 31.

Les scénarios d'évolution du bilan :

- Dépendent du niveau des taux d'intérêt à court terme et notamment de la marge de fluctuation du taux d'intérêt LIBOR pour les dépôts à trois mois en Franc Suisse publiée par la Banque nationale suisse
- Du comportement des clients dans le cas de simulations spécifiques
- Des contraintes réglementaires sur la liquidité et les exigences minimales de fonds propres

Les principales différences d'approches entre l'approche interne de mesure du risque de taux d'intérêt et l'approche prévue pour la publication des résultats du tableau IRRBB1 sont les suivantes :

- Pour la mesure de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (ΔEVE), les flux de trésorerie de marge :
 - Sont pris en compte pour l'évaluation interne du risque de taux d'intérêt. L'approche interne s'inscrit dans la continuité d'un système de limites éprouvé défini dans la « Politique ALM et Liquidité » et par la nécessité de conduire des analyses historiques
 - Ne sont pas pris en compte dans l'approche pour la publication IRRBB1 afin de refléter une approche cohérente de l'exposition aux risques de taux d'intérêt et de compléter les approches d'évaluation interne des risques de taux d'intérêt
- Pour la mesure de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (ΔEVE), les chocs de taux d'intérêt appliqués dans les scénarios internes diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1 notamment en raison de la nécessité de conduire des analyses historiques
- Pour la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (ΔNII), les scénarios de taux et d'évolution du bilan utilisés en interne diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1 dans la mesure où :
 - Les chocs de taux appliqués dans les scénarios internes évoluent progressivement sur un horizon de temps donné alors que les chocs de taux prescrits sont instantanés
 - Dans les scénarios internes, le bilan n'est pas systématiquement simulé selon une hypothèse d'encours constants

7.4 Réduction des risques

La mise en œuvre de la politique appliquée en matière de couverture ou d'atténuation des risques de taux d'intérêt est déléguée au Sous-Comité ALM Financier (SCALM-F) présidé par le CFO. Le SCALM-F assure la mise en œuvre et le suivi des décisions du CALM, assure le suivi continu des conditions de marché et intervient, entre autre, dans la gestion des couvertures stratégiques du portefeuille de la banque.

Les produits de couverture les plus couramment utilisés sont les swaps de taux d'intérêt. La banque peut recourir à des options dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque. Les positions optionnelles du portefeuille de la banque générées par l'activité commerciale sont généralement couvertes avec un adossement direct.

La banque met en œuvre une stratégie de macro couverture de type « fair value hedge ». L'efficacité de la macro couverture est contrôlée mensuellement.

7.5 Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer Δ EVE et Δ NII (tableaux IRRBBA1 et IRRBB1)

La banque met en œuvre les principes définis par la FINMA dans les circulaires 2016/1 Publication – banques et 2019/2 Risque de taux – banques. Les hypothèses et paramètres principaux utilisés sont détaillés dans les paragraphes suivant.

7.6 Fluctuation de la valeur économique (Δ EVE)

Pour les opérations pour lesquelles la date de redéfinition du taux est définie, la banque ne prend pas en compte les flux de trésorerie de marge dans le calcul de la sensibilité de la valeur économique (Δ EVE). En ce sens la banque met en œuvre la « perspective interne du taux d'intérêt » au sens de l'Annonce du risque de taux d'intérêt (BNS).

La procédure de mapping des flux de trésorerie est effectuée conformément aux fourchettes d'échéance prescrites par la FINMA selon la Circulaire 2019/2 Risques de taux – banques Annexe 2.

La méthode des portefeuilles de réplication constitue l'approche retenue par la banque pour les opérations dont la date de redéfinition du taux n'est pas définie. La banque calibre et révisé annuellement les portefeuilles de réplication en combinant plusieurs taux d'intérêt du marché, de manière à minimiser la variance de la marge entre le taux appliqué à la clientèle et le rendement du portefeuille de réplication. Les principales hypothèses retenues pour déterminer le risque de changement de taux d'intérêt des encours sans date de redéfinition du taux sont :

- Une hypothèse de stabilité des encours pour les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne
- Une hypothèse de prise en compte d'une part liquide et volatile pour les engagements à vue des entreprises ou des institutions financières en intégrant une proportion prudente de composantes de taux à court terme des portefeuilles de réplication ad-hoc

Le taux d'escompte des flux de trésorerie est évalué sur la base d'une courbe de taux "zero coupon" correspondant à la devise originale du flux de trésorerie. Les courbes de taux "zero coupon" sont évaluées par une approche de "bootstrapping" sur la base des courbes de taux du marché « IBOR-Swap ». Les taux d'escompte intermédiaires sont évalués par interpolation linéaire de la courbe de taux "zero coupon" ad-hoc.

7.7 Fluctuation de la valeur de rendement (Δ NII)

Pour le renouvellement des opérations à taux fixe, les hypothèses suivantes sont mises en œuvre en tenant compte des spécificités de chaque produit :

- Les durées des opérations simulées sont déterminées par type de produit et sur la base d'une analyse du stock avec une profondeur d'analyse d'une année afin de tenir compte du comportement « récent » de la clientèle
- Les taux d'intérêt des opérations simulées se composent des éléments suivants :
 - Taux d'intérêt de marché : ils dépendent des taux de marché simulés sur la base des chocs de taux prescrits
 - Surcoûts de refinancement de la banque à la date de début de simulation afin de tenir compte du coût de refinancement de la banque
 - Marges commerciales : elles sont déterminées par type de produit et sur la base d'une analyse du stock avec une profondeur d'analyse d'une année afin de refléter le niveau de marge commerciale de la production « récente »

En ce qui concerne les positions à taux variable, les taux d'intérêt simulés appliqués aux clients sont déterminés pour chaque produit sur la base d'une projection dans le temps qui tient compte :

- Des profils d'échéance des modèles de réplication (combinaisons de taux d'intérêt)
- Des niveaux des taux d'intérêt qui prévalent dans chacun des scénarios à un horizon de temps donné

7.8 Options automatiques et comportementales

La banque ne met pas en œuvre d'hypothèses de remboursement anticipé ou de retrait anticipé liées au comportement des clients dans la mesure où la banque applique au client une pénalité équivalente au coût de remplacement de l'opération sur les marchés, ne donnant ainsi lieu à aucune perte financière. A noter que le phénomène de remboursement anticipé et de retrait anticipé est marginal sur le passé récent.

Les positions relatives aux options de taux automatiques font l'objet d'une réévaluation.

Les positions en dérivés linéaires et non-linéaires s'inscrivent principalement dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque.

7.9 Monnaies

Au 31 décembre 2018, la répartition par monnaie du total des passifs de la maison mère est la suivante : Franc Suisse 75.4%, Euro 11.6%, Dollar US 12.1%, autres monnaies 0.9%. Dans le cadre du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque, les monnaies significatives sont ainsi composées du Franc Suisse, de l'Euro et du Dollar US.

Pour les calculs relatifs à la modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE), les impacts sont déterminés pour l'ensemble des positions, qu'elles soient libellées dans une monnaie significative ou non significative.

En ce qui concerne les calculs relatifs à la modification des revenus attendus (ΔNII), seuls les impacts des opérations libellées dans une monnaie significative sont déterminés.

Tableau 16 - IRRBBA1 - Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux

Tableau IRRBBA1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux								
		Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux	
		Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie	Créances sur les banques	1'105	196	909	0.5	0.2		
	Créances sur la clientèle	3'960	1'963	1'982	2.3	3.5		
	Hypothèques du marché monétaire	1'868	1'777	91	0.0	0.0		
	Hypothèques à taux fixes	9'552	9'499	53	5.8	5.8		
	Immobilisations financières	1'679	1'326	354	4.6	5.2		
	Autres créances	159	109	50	8.9	13.0		
	Créances découlant de dérivés de taux	7'391	4'946	2'365	1.5	1.8		
	Engagements envers les banques	-2'666	-12	-2'654	0.3	1.0		
	Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-993	-93	-867	0.1	0.0		
	Obligations de caisse	-3	-3	-	2.6	2.6		
	Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-3'115	-3'103	-12	8.0	8.0		
	Autres engagements	-639	-200	-438	0.3	0.0		
	Engagements résultant de dérivés de taux	-7'385	-6'583	-778	3.3	3.6		
Date de redéfinition du taux non définie	Créances sur les banques	218	92	68	0.1	0.1	0.1	0.1
	Créances sur la clientèle	1'425	287	1'124	0.2	0.4	5.0	5.0
	Créances hypothécaires à taux variables	261	260	1	1.6	1.6	5.0	5.0
	Autres créances à vue	234	1	233	0.1	0.0	0.1	0.0
	Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	-8'603	-6'620	-1'881	1.1	1.3	5.0	5.0
	Autres engagements à vue	-811	-537	-206	0.7	1.0	5.0	5.0
	Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	-5'109	-4'954	-153	2.1	2.1	5.0	5.0
Total	-1'472	-1'649	239	2.2	2.9	-	-	

A noter que les dérivés de taux composés d'une jambe prêteuse et d'une jambe emprunteuse apparaissent à la fois dans les rubriques "Créances découlant de dérivés de taux" et "Engagements résultant de dérivés de taux".

Tableau 17 - IRRBB1 - Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement

Tableau IRRBB1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement				
En CHF	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Période				
Hausse parallèle	-193'138'781	-126'603'547	-4'944'418	-1'053'898
Baisse parallèle	230'805'604	160'851'451	-22'636'077	-24'749'187
Choc dit steepener	-116'828'824	-87'501'667		
Choc dit flattener	80'813'179	64'022'928		
Hausse des taux à court terme	-1'123'399	9'439'176		
Baisse des taux à court terme	600'373	-9'057'505		
Maximum	-193'138'781	-126'603'547	-22'636'077	-24'749'187
Période	31.12.2018		31.12.2017	
Fonds propres de base (Tier 1)	1'738'936'421		1'645'533'317	

La valeur économique des fonds propres est principalement exposée à une hausse parallèle des taux d'intérêt. Dans ce scénario l'exposition est en hausse par rapport à la situation au 31 décembre 2017.

La marge nette d'intérêt est principalement exposée à une baisse des taux d'intérêt. L'exposition est stable dans les deux scénarios par rapport au 31 décembre 2017.

8 Liquidité

8.1 Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration décide les principes de gestion du risque de liquidité et détermine la tolérance au risque de liquidité. La tolérance au risque de liquidité est exprimée au travers de limites et seuils d'alerte fondés sur le Ratio de liquidité à court terme (LCR). Le niveau de ces limites est revu annuellement dans le cadre de la révision de la « Politique ALM et Liquidité » de la Banque.

8.2 Structure et organisation

La Direction générale est responsable de l'organisation et du fonctionnement de la gestion du risque de liquidité. Par délégation de la Direction générale, la gestion du risque de liquidité est confiée au Comité ALM (CALM). Ce comité se réunit mensuellement sous la présidence du CEO et comporte quatre autres directeurs généraux dont le CFO.

Au sein de la division Finance et Contrôle des risques, le contrôle du risque de liquidité est effectué par le département Contrôle des risques rattaché au CFO. Ce département est responsable :

- De l'établissement du rapport mensuel de risque de liquidité et de la présentation au CALM
- De la définition et du maintien des méthodologies, des modèles et des principes de gestion dans le domaine de la gestion du risque de liquidité selon le cadre défini dans la « Politique ALM et Liquidité »
- De communiquer quotidiennement le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) de la maison mère à la trésorerie

8.3 Evaluation du risque

Conformément aux principes de la circulaire FINMA 2015/2, les approches retenues par la Banque pour évaluer le risque de liquidité sont :

- Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio [LCR]) évalué sur base quotidienne pour la maison mère et de manière mensuelle pour le groupe et la maison mère
- Le ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio [NSFR]) évalué sur base trimestrielle
- Des stress tests principalement basés
 - Sur des approches comparables à celles retenues dans le cadre du ratio de liquidité à court terme
 - Sur le principe de l'horizon de survie

Les stress tests sont déclinés selon des scénarios systémiques et/ou idiosyncratiques. Ces stress tests tiennent compte des spécificités de la Banque et tiennent compte du refinancement en monnaies étrangères.

8.4 Ratio de liquidités à court terme (LCR)

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) constitue une des normes réglementaires quantitatives du cadre de gestion du risque de liquidité défini dans l'Accord de Bâle III. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2015. L'exigence minimale est de 90% pour l'année 2018 et de 100% à compter du 1er janvier 2019. Le ratio LCR constitue une norme internationale qui vise à faire en sorte qu'une banque dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (High Quality Liquid Assets [HQLA]) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités pour couvrir ses besoins de liquidité dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Pour l'année 2018, le niveau du ratio LCR toutes devises du Groupe BCGE est resté globalement stable et gravite autour d'un niveau moyen de 122%. La variabilité du ratio LCR toutes devises du Groupe BCGE du groupe est principalement induite par la variabilité des sorties nettes de trésorerie.

Les actifs liquides de haute qualité (HQLA) sont composés à plus de 70% des avoirs déposés en compte de virement à la Banque Nationale Suisse (BNS). Le part complémentaire correspond principalement à des titres d'émetteurs notés AAA à AA- (Confédération Suisse, Centrale de Lettres de Gage etc.) éligibles aux opérations de refinancement auprès de la BNS et au numéraire détenu par la Banque.

Concernant la concentration des sources de financement, la principale source de refinancement de la Banque est composée de dépôts de clientèle atomiques et diversifiés. Au 31 décembre 2018, le refinancement de la Banque est principalement basé sur :

- Des engagements résultants des dépôts de la clientèle pour plus de 60% du passif
- Des emprunts banque et emprunts auprès de la Centrale de Lettres de Gage pour près de 15% du passif.

Les sorties de liquidité résultant d'appels de marge « potentiels » sont principalement induites par les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt par dérivés auprès de contreparties bancaires CSA (Credit Support Annex).

Le niveau du LCR en Franc Suisse est significativement plus élevé que celui du LCR regroupant toutes les devises d'une part car les HQLA sont principalement libellés en Franc Suisse et d'autre part car le Groupe BCGE doit assurer le financement centralisé de sa filiale française (principalement en Euro) ainsi que le financement de l'activité de Global Commodity Finance (principalement en Dollar US).

8.5 Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR)

Tableau 18 - LIQ1 - Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (en 1'000'000 CHF)

	T1 2018		T2 2018		T3 2018		T4 2018			
	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées		
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)										
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)			4'225		3'973		4'232		4'311
Sorties de trésorerie										
2	Dépôts de détail		10'039	733	10'129	721	10'249	702	10'280	707
3	■ dont dépôts stables		2'787	139	3'172	159	3'898	195	3'890	194
4	■ dont dépôts moins stables		7'253	593	6'957	563	6'351	507	6'390	512
5	Financement de clients commerciaux ou de gros clients non garantis		5'182	3'110	4'925	2'960	5'049	3'014	5'441	3'283
6	■ dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale		842	205	847	206	863	210	896	218
7	■ dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)		4'280	2'846	4'042	2'717	4'183	2'801	4'456	2'976
8	■ dont titres de créances non garantis		59	59	36	36	3	3	89	89
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de garantie			0		0		0		0
10	Autres sorties de trésorerie		2'190	1'497	2'129	1'380	2'210	1'366	2'604	1'665
11	■ dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions		1'376	1'355	1'248	1'227	1'223	1'202	1'506	1'485
12	■ dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, obligations sécurisées, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, structures ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues		0	0	0	0	0	0	0	0
13	■ dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité		814	142	881	153	987	164	1'098	180
14	Autres engagements de financement contractuels		223	62	69	57	169	157	175	36
15	Autres engagements de financement conditionnels		3'054	50	3'227	52	3'509	60	3'703	53
16	= Somme des sorties de trésorerie			5'452		5'171		5'300		5'743
Entrées de trésorerie										
17	Opérations de financement garanties (reverse repos par ex.)		375	0	67	0	202	0	243	0
18	Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes		1'835	923	1'458	674	1'354	587	1'628	767
19	Autres entrées de trésorerie		1'287	1'287	1'150	1'150	1'091	1'091	1'418	1'418
20	= Somme des entrées de trésorerie		3'497	2'210	2'674	1'824	2'647	1'679	3'288	2'184
Valeurs apurées										
21	Somme des HQLA			4'225		3'973		4'232		4'311
22	Somme nette des sorties de trésorerie			3'241		3'347		3'621		3'559
23	Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)			130%		119%		117%		121%

9 Risque opérationnel

La banque utilise l'approche standard pour le calcul des fonds propres minimaux au titre du risque opérationnel.

L'objectif de la gestion du risque opérationnel est de limiter les pertes liées aux risques opérationnels. Pour cela, le conseil d'administration valide la politique de contrôle interne et des risques opérationnels. Dans le but de limiter les risques opérationnels (et particulièrement les risques majeurs), la direction générale met en œuvre le système de contrôle interne qui recense l'ensemble des structures et processus de contrôle, à tous les échelons de la banque.

Le département Contrôle des risques détermine l'architecture, définit la méthodologie et assure la cohérence dans l'implémentation du système de contrôle interne sur l'ensemble des activités de la banque.

Mensuellement, le comité des risques analyse la position globale des risques opérationnels et propose des solutions et émet des recommandations à la direction. Trimestriellement, le comité des risques soumet son rapport à la direction générale et au conseil d'administration. Le département Contrôle des risques produit annuellement un rapport CIROP à la direction générale et au conseil d'administration relatif au bilan des risques opérationnels et du contrôle interne de l'année.

L'audit interne élabore son plan d'audit annuel selon son appréciation du risque opérationnel de la banque, du système de contrôle interne et de la gouvernance d'entreprise.

Enfin, le comité de contrôle (commission du conseil d'administration) fait un rapport au conseil d'administration sur le fonctionnement du système de contrôle interne en se basant sur les rapports de la direction générale, de l'audit interne et de l'audit externe.

10 Ratio de levier

Tableau 19 - LR1 - ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (en 1'000 CHF)

LR1 : Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (en 1'000 CHF)	
	^a 31.12.2018
1 Total des actifs selon les comptes publiés	23'033'833
1a Différences entre les comptes publiés et la base de calcul pour la détermination de l'engagement global	
2 Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	
3 Ajustements relatifs aux actifs fiduciaires, portés au bilan conformément aux prescriptions comptables mais non pris en compte dans la mesure du ratio de levier (Cm 15 Circ.-FINMA 15/3)	
4 Ajustements relatifs aux dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	-12'716
5 Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (securities financing transactions, SFT) (Cm 52 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	-293
6 Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	739'517
7 Autres ajustements	
8 Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	23'760'340

Tableau 20 - LR2 - ratio de levier : présentation détaillée (en 1'000 CHF)**LR2 : Ratio de levier : présentation détaillée (en 1'000 CHF)**

		a
		31.12.2018
Expositions bilantaires		
1	Opérations bilantaires ¹ (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	22'503'021
2	(Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) ² (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	
3	Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	22'503'021
Expositions en dérivés		
4	Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	7'285
5	Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	43'482
6	Réintégration des garanties remises en couverture de dérivés dans la mesure où leur traitement comptable a conduit à une réduction des actifs (Cm 27 Circ.-FINMA 15/3)	
7	(Déduction portant sur les créances consécutives à des versements de marges selon Cm 36 Circ.-FINMA 15/3)	-50'766
8	(Déduction portant sur l'engagement envers une qualified central counterparty (QCCP), en cas de non-responsabilité envers les clients d'un éventuel défaut de la QCCP) (Cm 39 Circ.-FINMA 15/3)	
9	Valeurs nominales effectives des dérivés de crédit émis, après déduction des valeurs de remplacement négatives (Cm 43 Circ.-FINMA 15/3)	
10	(Compensation avec les valeurs nominales effectives des dérivés de crédit opposés [Cm 44 à 50 Circ.-FINMA 15/3] et mise en déduction des majorations couvrant les dérivés de crédit émis selon le Cm 51 Circ.-FINMA 15/3)	
11	Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)	
Opérations de financement de titres (SFT)		
12	Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3	517'802
13	(Compensation des dettes et créances monétaires relatives aux contreparties SFT) (Cm 59 à 62 Circ.-FINMA 15/3)	
14	Expositions envers les contreparties SFT (Cm 63 à 68 Circ.-FINMA 15/3)	
15	Expositions SFT en qualité de commissionnaire (Cm 70 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	
16	Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	517'802
Autres expositions hors bilan		
17	Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit	3'210'082
18	(Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	-2'470'565
19	Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	739'517
Fonds propres pris en compte et exposition globale		
20	Fonds propres de base (Tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3)	1'738'936
21	Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	23'760'340
Ratio de levier		
22	Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	7.3%